

**MAIRIE
DE GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Vingt Quatre Juin 2020 à 20 Heures 30., les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Le Maire Jean-Guy VALETTE

Etaient présents : Mesdames BOLLE Marie-Claire, DELAGE Christelle, MASSON Dany, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Absent excusé : Sandra NIQUET

Secrétaire de séance : Christophe LUQUIAU

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 13

votants : 13

Date de la Convocation :

16 Juin 2020

Date d'affichage de la

Convocation :

16 Juin 2020

OBJET

Délibération n°19/2020
Relative à la création et
composition des
commissions
communales

**

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il vous est proposé de créer trois commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Commission N°1 : Services de Proximité
- Commission N°2 : Aménagement, Développement
- Commission N°3 : Citoyenneté, solidarité, Vie Associative

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer trois commissions municipales et d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

-Commission n°1 Services de Proximité = Jean-Guy Valette, Jacques Morin, Philippe Chauveau, Sandra Niquet, Marc Breton, Loïc Gaudin, Christophe Luquiau

-Commission n°2-Aménagement, Développement = Jean-Guy Valette, Jacques Morin, Philippe Chauveau, Florian Morisset, Julien Clement, Patrice Giraud

-Commission n°3 - Citoyenneté, Solidarité, Vie Associative = Jean-Guy Valette, Jacques Morin, Philippe Chauveau, Patrice Texeraud, Marie-Claire Bolle, Christelle Delage, Dany Masson

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

le : 28 Juin 2020

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 26 Juin 2020

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

